



Indemnisation de mon assurance

Par **sandra lopez**, le **25/01/2017** à **14:45**

Bonjour, suite à un accident médical mon assurance ma indemnisé sur la base des conclusions de leur médecin expert de 5%!!! les expert judiciaire eux ont estimé les dommages à 10%!!! je souhaite savoir sur quelle expertise doit se baser mon indemnisation. Merci

Par **Williot**, le **31/01/2017** à **10:41**

Bonjour,

Logiquement, l'indemnisation doit être calculée sur la base de l'expertise judiciaire qui a été réalisée par un médecin totalement indépendant, ce qui n'est pas du médecin de la compagnie d'assurance.

Cordialement.

Par **lina eva**, le **22/03/2017** à **14:51**

Bonjour,

Vous avez des questions concernant l'assurance: vos indemnisations en cas d'accident ou maladie, les experts de <http://assurance-pas-cher.org> sont à votre service pour répondre à vos questions, et guider ainsi que proposer des conseils fiables en ligne.